

Compte rendu du Conseil Municipal

18 décembre 2018

Présents : Mme FOURNEL Béatrice, Mr BISSUEL Laurent, Mme PAIN Evelyne, Mr PION Eric, Mr MATHELIN Christophe, Mme CROZET Josiane, Mr TRUCHET Jean Pierre, Mme MUGUET Angélique

Absent excusé : Mr PETIT Frédéric

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 8 novembre 2018

• **CONVENTION CDG**

Madame le maire informe les membres du conseil municipal que la convention relative à l'établissement des dossiers CNRACL avec le Centre de Gestion de la Loire arrive à échéance au 31 décembre 2018. Cette convention n'est effective que si des membres du personnel font valoir leur droit à la retraite. Cette convention est valable 3 ans. Le conseil municipal décide d'autoriser madame le maire à signer cette dernière

• **PROJET EOLIEN**

Madame le maire informe les membres du conseil municipal que la société RES l'a sollicitée à nouveau concernant le parc éolien «Les Monts d'Eole » en projet sur les communes de Joux, St Cyr de Valorges et Violy. De nouveaux éléments nous ont été communiqués : le projet que le conseil municipal avait décidé de ne pas valider pendant ce mandat doit être revu. En effet, la commune n'est plus en position de force pour s'opposer à ce projet. Ce sont les services de la préfecture qui valident les autorisations. La commune peut soit avoir un rôle consultatif en restant en dehors du projet soit participer et devenir acteur afin de développer et de bénéficier des retombées issues des initiatives. Le conseil municipal se positionne avec 2 abstentions et 6 pour un rôle participatif. Angélique Muguet, Christophe Mathelin et Laurent Bissuel sont désignés pour représenter de la commune au comité de pilotage.

• **REGIES**

Suite au changement de trésorerie au 1^{er} janvier 2019, toutes les régies sont à revoir. Il a été décidé d'attendre la rencontre avec la nouvelle trésorière pour les modifier.

• **MAISON BARBEYS**

Madame le maire fait un point aux membres du conseil municipal sur le suivi du dossier. Les différentes demandes de subventions ont été faites. L'ouverture des plis a eu lieu le 10 décembre. Après l'analyse des offres concernant la mise en concurrence, il en ressort que 3 lots sur 9 non pas été pourvus. 6 lots ont été attribués :

- 1 – Démolition - gros œuvre-façades : FUYATIER pour 78215,00 € HT (avec l'option) ;
- 2 – Etanchéité : ETANCOBA pour 18 084,65 € HT (étanchéité en base + charpente métallique et plancher collaborant en option) ;
- 4 – Menuiseries extérieures : CREABOIS pour 63 880,68 € HT ;
- 5 – Plâtrerie peinture : Patrick FREDDO pour 42 652,50 € HT (avec option préconisée par le SIEL) ;
- 7 – Sols minces : BROSSARD FRERES pour 5 250,00 € HT ;
- 9 – Electricité : MUSELLE pour 24 772,90 € HT (avec options).

Le total des marchés (6 lots ci-dessus) à valider s'élèvent alors à 232 805,73 € HT.

Il restera 3 lots à valider :

3 – Charpente, Couverture, Zinguerie : l'offre remise est au-dessus de l'estimation = déclarer le lot infructueux ;

6 – Carrelage : Pas de réponse sur ce lot = lot à déclarer sans suite ;

8 – Plomberie : les offres remises sont au-dessus de l'estimation = déclarer le lot infructueux.

Le total des marchés (3 lots ci-dessus) restant à attribuer est estimé à environ 70 000 € HT.

QUESTIONS DIVERSES

- Un tour de table a été fait concernant les différentes commissions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.